FICHE OPÉRATION
PÊCHE CÔTIÈRE
ET AQUACULTURE

MISE À JOUR : 31.08.2022

FICHE OPÉRATION 6A.1

SOUTIEN DES SYSTÈMES DE GESTION PARTICIPATIVE ET INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

RÉSULTAT ATTENDU | 6
Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées.

ACTIVITÉ | 6A
Gestion participative et intégrée des ressources halieutiques.

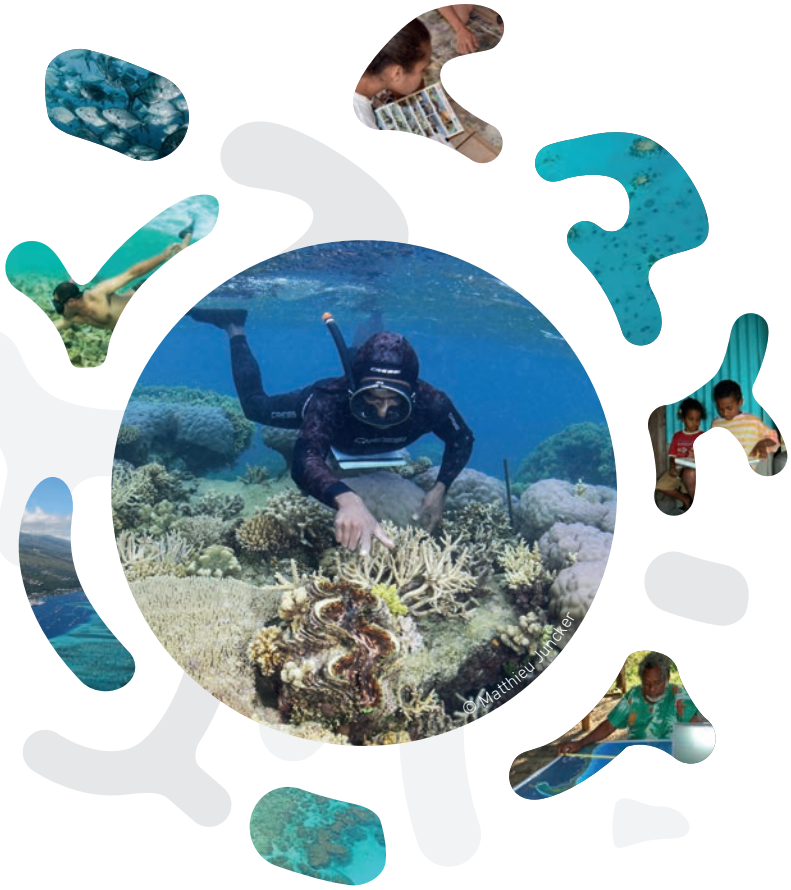

OBJECTIFS

Ces actions visent à assurer la durabilité des ressources marines et la préservation de leurs habitats, en associant les parties prenantes au processus de définition et de mise en œuvre de la gestion.

En tenant compte des leçons apprises d'INTEGRE et en veillant à intégrer les activités à terre, les actions de gestion participative des ressources marines seront ensuite mises en œuvre en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna au travers notamment des comités de gestion en recherchant des synergies entre les PTOM et avec la région.

BUDGET **914 319 €** (109 107 305 XPF)

ACTION		TERRITOIRE					AVANCEMENT			
		NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
6A.1.1	Mise en place d'une gestion participative et intégrée des ressources halieutiques	■				■				
6A.1.2	Mise en réseau des comités de gestion des zones de pêche règlementée		■			■				
6A.1.3	Renforcement et développement de la gestion des ressources marines par des zones de pêche règlementée		■							
6A.1.4	Planification et mise en œuvre d'une gestion communautaire des ressources côtières			■						

Financé par l'Union européenne

CONTEXTE

Face au déclin observé ou présumé de certaines ressources marines dans les îles du Pacifique et aux difficultés rencontrées pour gérer les activités de pêches, l'opération mise sur une gestion décentralisée, participative et intégrée pour maintenir la pérennité des ressources côtières. Ce mode de gestion communautaire ayant fait ses preuves dans la région, l'opération s'inspirera de ces pratiques en les adaptant aux particularités des PTOM.

L'opération mise sur une gestion décentralisée, participative et intégrée pour maintenir la pérennité des ressources côtières

© Matthieu Juncker

SYNTHÈSE

En Nouvelle-Calédonie, la province Sud a pour objectif d'élaborer une règlementation de la pêche spécifiquement sur deux sites inscrits au Patrimoine Mondial (Unesco : Zone Côtière Ouest (ZCO) et Grand Lagon Sud). Sur la ZCO, un processus de concertation mené sur un an a conduit à la sélection de trois recommandations pour la pêche non professionnelle. Sur cette même zone, la concertation auprès des pêcheurs professionnels a permis d'aboutir à la définition de modèles de cogestion des pêcheries des crabes de palétuviers et d'holothuries de sable, proposant la limitation du nombre d'autorisations spécifiques par bassin de production. En province Nord, l'animateur en charge du suivi participatif des pêches a été embauché en avril 2022. Ses missions sont de structurer et de mettre en œuvre une méthode de travail efficiente qui permettra d'animer une dynamique avec les professionnels concernés pour répondre aux attentes de cogestion de la ressource vivaneau et du perroquet à bosse. Son poste s'intègre dans un partenariat entre l'Observatoire des Pêches Côtières de Nouvelle-Calédonie et la province Nord. De façon ponctuelle, cet agent participe également au projet « USAGES » sur la caractérisation des prélèvements de la pêche non professionnelle rurale, afin, ensuite de transférer cette méthode sur un autre site pilote en province Nord.

En Polynésie française, PROTEGE poursuit son action de renforcement des moyens pour la mise en place, la gestion et la mise en réseau des Zones de Pêche Règlementée (ZPR). Au deuxième semestre 2022 s'est tenu l'atelier territorial des zones de pêche règlementée réunissant 85 participants dont une cinquantaine de représentants de ZPR des cinq archipels du territoire. Cet évènement a été une première rencontre entre les acteurs des ZPR. Il a permis d'échanger sur des problématiques et solutions communes et sur l'intérêt de la mise en réseau des comités de gestion des ZPR. L'équipe de la DRM poursuit son travail d'accompagnement : une nouvelle ZPR a été adoptée et plusieurs projets de ZPR sont en voie de finalisation. La DRM accompagne également certaines ZPR existantes à mettre en place ou dans le renouvellement de leur comité de gestion. Deux missions (Reao, Mataiva) et des réunions techniques ont eu lieu afin de réaliser des points d'étapes.

À Wallis et Futuna, la Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (DSA) a bâti en 2021 la première phase d'une campagne de sensibilisation pour accompagner sa stratégie de mise en œuvre d'une gestion participative et durable des ressources côtières. Financée par l'Union européenne via PROTEGE et par le programme d'aide néo-zélandais via la division FAME de la CPS, cette campagne s'est voulue résolument tournée vers les pêcheurs et les usagers de la mer. Un très grand nombre d'animations a été déployé pour sensibiliser le public sur l'importance des ressources marines : clips animées, posts Facebook et challenge vidéo « Garde la pêche durable », ainsi que diverses animations sur le terrain : au forum des métiers de la mer, aux portes ouvertes du lycée agricole, auprès d'écoles primaires ou encore au moment de la Foire de Noël.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES

- **PLUS DE 100 PÊCHEURS RENCONTRÉS EN PROVINCE SUD EN NOUVELLE-CALÉDONIE**
- **UNE NOUVELLE ZPR CREEE EN POLYNESIE FRANÇAISE QUI COMPTE DESORMAIS 25 ZPR RECOUVRANT 35 ZONES DE PECHE**
- **PLUS DE 80 PERSONNES REUNIES POUR L'ATELIER ZPR : 50 REPRESENTANTS DE ZPR, 14 INVITES DU PACIFIQUE, 22 REPRESENTANTS D'INSTITUTIONS LOCALES ET GESTIONNAIRES**
- **8 PASTILLES VIDEO SUR LES PRATIQUES DE PÊCHE EN LANGUE VERNACULAIRE ET SOUS-TITRAGE ; PLUS DE 40 PERSONNES INTERVIEWEES (MICRO-TROTTOIR ET EXPERTS / PECHEURS)**
- **2 MALLETTES PEDAGOGIQUES SUR LA PECHE DURABLE A WALLIS**
- **1 PROJET D'AIRE MARINE PORTE PAR LES PECHEURS PROFESSIONNELS A WALLIS**

PERSPECTIVE

En Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de la concertation sur les holothuries, il est prévu en province Sud d'élargir les cibles à atteindre et de poursuivre le travail de cogestion des holothuries mais à l'échelle pays afin de répondre aux besoins actuels de la filière professionnelle définis par l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie. Cette mission se traduit en premier lieu par le lancement d'une étude juridique afin de servir de base à la poursuite des réflexions. Dans le Grand Lagon Sud, accompagnée du bureau d'études (Bioeko), la concertation menée par la province Sud pourra également être relancée dans le cadre de la révision du Plan de Gestion en GLS (2022-2023). En province Nord une trentaine de pêcheurs aux vivaneaux et une douzaine de perroquets à bosse seront consultées jusqu'à décembre 2022. En parallèle, l'animateur développera une méthode pérenne de collecte des données biologiques sur ces ressources spécifiques à la poissonnerie de Koumac et aux débarquements auprès d'un réseau de pêcheurs professionnels volontaires.

En Polynésie française, il est prévu de réunir un groupe de travail afin de dessiner les fondations du futur réseau réunissant les acteurs des ZPR. De plus, au deuxième semestre 2022, 3 ZPR devraient être adoptées (Moorea, Hitia'a O Ra, Tubuai), 4 ZPR arrivent à échéance et devront faire l'objet de réunions avec leurs comités de gestion afin de définir les suites à donner (ZPR de Tautira, Motu Nono, Pueu et Manihi). De nombreux travaux de balisage doivent avoir lieu afin d'installer, d'inspecter ou de remplacer des dispositifs de balisage. Concernant le renforcement des comités de gestion, une formation doit être dispensée aux parties prenantes des ZPR afin d'approfondir leurs connaissances en termes de biologie et d'écologie des pêcheries.

A Wallis et Futuna, la DSA va programmer une série de rencontres régulières, au travers du comité des pêches appelé « komite lagiaki ote gelu », d'émissions radio, d'interventions en milieu scolaire et via la page Facebook spécifiquement créée dans le cadre de PROTEGE. Un concours/appel à projet permettra de développer le réseau d'acteurs essentiel pour démultiplier les efforts de communication autant à Wallis qu'à Futuna. En fin d'année, les classiques journées de la pêche durable viendront faire le bilan d'une nouvelle année de campagne.

Enfin, entre juin et août 2022, il est prévu que les trois PTOM définissent leurs besoins concernant une boîte à outils pour le suivi participatif des ressources et de l'environnement marin.

AVANCEMENT DES ACTIONS

MISE EN PLACE D'UNE GESTION PARTICIPATIVE ET INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (NC)

ACTION 6A.1.1

Sur la ZCO, le processus de concertation conduit avec les pêcheurs non professionnels amène à formuler à destination des gestionnaires provinciaux trois principales recommandations (i) créer un quota de pêches aux langoustes déclinées en différentes quantités selon les espèces (ii) limiter la capture des crabes à 10 crabes/bateau ou par pêcheur à pied/jour et (iii) obliger les organisateurs de concours de pêche à partager les données de prélèvements à la province Sud. Dans le Grand Lagon Sud, le processus de concertation a momentanément été mis en suspens (situation sanitaire / terrain peu propice aux échanges).

Sur la ZCO, la concertation auprès des pêcheurs professionnels a permis cette fois-ci d'aboutir à définir des modèles de cogestion des pêcheries de crabes de palétuvier et d'holothuries de sable, proposant la limitation du nombre d'autorisations spécifiques par bassin de production. Sur la pêche spécifique à l'holothurie de sable en ZCO, la concertation a permis d'aboutir à la définition d'un modèle de cogestion souhaité à travers la fixation d'un quota global pour la zone exploitée ainsi qu'une limitation du nombre d'autorisations spécifiques et la fixation d'un quota global pour la zone exploitée.

De son côté, le suivi participatif de la pêche aux vivaneaux et aux perroquets à bosse par la province Nord est réalisé par un animateur recruté en mars 2022. Cet animateur réalise des enquêtes individuelles auprès de chaque pêcheur professionnel titulaire d'une autorisation de pêches spéciales aux poissons profonds en province. L'objectif est de capitaliser sur l'ensemble des connaissances et des données disponibles pour alimenter les processus qui généreront les futurs outils de gestion adaptés à l'effort de pêche sur la ressource profonde.

© Matthieu Juncker

En province Sud, l'objectif est d'engager un processus participatif permettant l'élaboration d'un plan de gestion ciblé sur certaines ressources marines et certains espaces

© Matthieu Juncker

MISE EN RÉSEAU DES COMITÉS DE GESTION DES ZONES DE PÊCHE RÈGLEMENTÉE (PF)

ACTION 6A.1.2

Un atelier territorial s'est tenu du 2 au 5 mai dernier et a permis à 85 participants de se rencontrer et de nouer les premiers liens d'un futur réseau de ZPR en Polynésie française. Pendant trois jours, les représentants de ZPR ont pu échanger sur des problématiques communes telles que la surveillance ou le suivi écologique, découvrir et discuter des réseaux existants dans le Pacifique, de débattre des objectifs que pourrait poursuivre un tel réseau de comités de gestion des ZPR et enfin du format et des modalités de fonctionnement de ce réseau potentiel. Au cours de cet atelier, une volonté unanime a émergé de travailler ensemble pour protéger les ressources à travers les valeurs et traditions issues de la culture polynésienne. A l'issue de cet atelier, un rapport de capitalisation a été transmis aux participants ainsi qu'un carnet d'adresse partagé afin que les membres des comités de gestion continuent d'échanger et de tisser ce maillage entre eux.

RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES MARINES PAR DES ZONES DE PÊCHE RÈGLEMENTÉE (PF)

ACTION 6A.1.3

L'élaboration, la mise en place et le suivi de zones de pêches règlementée nécessitent de mettre en œuvre des processus de concertation, de suivi, de travail administratif et de surveillance et contrôle. Ce semestre, après une consultation publique recueillant 89 avis favorables sur les 92 exprimés, une nouvelle ZPR a été adoptée sur l'espace maritime de la commune associée de Mataiea, commune de Teva I Uta. Le projet de ZPR de Moorea est en cours de finalisation après la validation de la commune et de la population, celle de Hitia'a O Te Ra est actuellement soumise à la population pour avis et celle de Tubuai est en attente des documents de consultation de la population à transmettre par la commune à la DRM. Les ZPR de Reao et Mahina travaillent actuellement sur la mise en place de nouveaux comités de gestion. Afin de donner de la visibilité aux ZPR, plusieurs consultations sont en cours pour matérialiser la limite des ZPR, entretenir le balisage, imprimer et apposer des panneaux de signalétique. Ponctuellement, les ZPR font l'objet d'études écologiques. L'étude des peuplements ichtyologiques et benthiques des ZPR de Punaauia, Mahina et Tetiaroa est terminée. L'étude relative au recensement des pêcheurs de Punaauia et l'étude de leurs pratiques de pêche a démarré. Une convention de collaboration sur l'étude de la répartition et des comportements de frai des becs de cane sur l'atoll de Rangiroa est en préparation entre l'ONG The Nature Conservancy et la DRM.

PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES CÔTIÈRES (WF)

ACTION 6A.1.4

La phase 2 de la campagne « La mer, notre source de vie » a pour objectif stratégique de promouvoir les pratiques de pêche durable. Via la page Facebook de la DSA et celle créée spécifiquement pour la campagne « La mer, notre source de vie » via PROTEGE, la DSA continue à sensibiliser sur la biologie des espèces et l'état de la ressource et amène progressivement la population à débattre des pratiques de pêche durables et non-durables. Depuis le mois de mai les équipes du service de la pêche travaillent sur une série de 8 vidéos pour interroger la population sur les pratiques de pêche. Une chargée de communication et de sensibilisation a été recrutée pour animer les différentes stratégies de communication entre les thèmes 1 (agriculture) et 2 (pêche côtière) de PROTEGE. En plus de la série de vidéos, la DSA a produit une série de kakemonos et travaille sur la création d'une mallette pédagogique à utiliser sur le terrain. Dans le cadre de la stratégie, le service soutien également le projet d'aire marine de Hihifo porté par les pêcheurs de l'association *Faiva tautai*.